Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 035-213503246-20260217-18_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
ILLE ET VILAINE

LA SELLE-EN-LUITRÉ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11

Ouverture de la séance :
Présents : 9
Votants : 11
Pouvoirs : 2

Date de la convocation :
10 Février 2026

Date d'affichage
10 Février 2026

Vote : Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 17 Février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de leurs séances (salle Brocéliande, n° 23 Le Bourg) sous la présidence de M. **Denis CHOPIN,** maire, après convocation en date du **10 Février 2026** transmise de manière dématérialisée aux membres.

Etaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRÉ Adjoints, Pierrick BARON, Guillaume LALOE, David GILBERT, Maëlig LE DU, conseillers.

Etaient absentes excusées :, Catherine DOMAGNÉ a donné son pouvoir à Denis CHOPIN, Christèle HARDY a donné son pouvoir à Florence GELOIN

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 18/2026 : **PROJET DEPARTEMENTAL ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE REVISÉ**

Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du voyage d'Ille-et-Vilaine 2026-2031

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des gens du voyage d'Ille-et-Vilaine pour la période 2026 – 2031.
Le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des gens du voyage d'Ille-et-Vilaine présente un bilan et les actions à mener pour chaque territoire.
Pour rappel, une aire dite de grand passage est présente sur le territoire de La Selle-en-Luitré.
La commune de La Selle-en-Luitré a également, lors de la révision de son PLU, identifié un terrain pouvant permettre l'accueil de gens du voyage.
Les principaux constats et enjeux sur le territoire de Fougères Agglomération :

- Objectifs et réalisations des orientations du schéma 2020/25 : Outre les habitats diversifiés qui n'ont pu être réalisés sur la durée du schéma 2020/25, l'objectif de création du terrain soupape n'a pas non plus été atteint. Ainsi les stationnements illicites perdurent et les difficultés de gestion des aires, notamment en 2024-2025 ont impacté fortement le fonctionnement normal de ces équipements et ce, malgré un projet social sur Fougères (même si la coordination entre gestion et développement social reste à mettre en place) et l'implication forte des élus référents et des techniciens du territoire.

  → Enjeu fort de maintenir ces orientations à minima compte tenu des évolutions du diagnostic sur 2021/25.

- Éléments clés de diagnostic en 2025 :
  - aires d'accueil : Taux d'occupation conforme à ce type d'équipement même si constat d'ancrage très fort des familles (peu de passage en dehors des habitués et de leurs proches). L'état des aires, inscrites au schéma 2020 comme devant être totalement réhabilitées, peut également expliquer ce taux d'occupation moyen faible. Enjeu d'une réponse adaptée pour ne pas détourner cette aire de sa vocation de passage. Enjeu de réhabiliter les équipements. L'ancrage des ménages (notamment précaires) rend la gestion plus difficile.

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 035-213503246-20260217-18_2026-DE

- **Aire de grands passages (4 ha) – La Selle-en-Luitré** : Le territoire de Fougères agglomération est peu sollicité par les groupes de 50 caravanes et plus depuis 2021 (commentaire 2021). Cet équipement est souvent une solution pour les groupes qui ne sont pas programmés sur le littoral brétillien. Depuis 2021, seuls 4 groupes sur les 10 programmés sont effectivement venus stationner sur l'équipement dédié du territoire. L'aire de grand passage peut être vite détrempée en cas de pluie, ce qui explique le seul stationnement en dehors de l'équipement sur 4 ans. Enjeu de créer une aire conforme (4ha) sur ce territoire non confirmé par les chiffres depuis 2021 (peu de groupes, et de petite taille).
- Terrain soupape (aire de grands passages d'1 hectare) : Territoire parfois sollicité et stationnements assez réguliers sur la période de 2021 à 2024, par de petits groupes familiaux. Constat que certaines communes accueillent au cas par cas sur des terrains communaux le plus souvent. Le dispositif existant est sous dimensionné par rapport aux capacités des aires d'accueil et aux besoins. 13 stationnements hors équipements dédiés entre 2021 et 2024. Absence d'équipements adaptés inscrits au schéma départemental depuis 2012. Enjeu de développer les solutions sur le territoire (Fougères) pour prévenir ces installations sur terrains privés et publics: au moins 1 terrain soupape (accueil été et hiver) + réhabilitation de l'aire d'accueil. Enjeu de lutter contre les troubles à l'ordre public par des solutions adaptées et gérées vers lesquelles orienter les familles. Enjeu de développer un réseau de terrains de petits passages sur les communes de moins de 5000 habitants ?

- Les solutions d'habitat diversifié : Identification de ménages ancrés de fait pendant la réalisation de la visite de conformité. Plusieurs demandes formalisées auprès de l'EPCI, de la commune ou des services sociaux du territoire. Recensement des terrains privés sur les communes de l'EPCI à réaliser. Enjeu d'identifier les terrains privés occupés par des résidences mobiles sur l'EPCI (qualifier ces terrains au regard des règles d'urbanisme et étudier les possibilités de régularisation des terrains situés en zone A ou N). Enjeu de créer les TFL prescrits sur l'EPCI après réalisation du diagnostic social des familles demandeuses identifiées.
- Le développement social : Implication forte du partenariat sur Fougères avec des actions du CCAS et du Centre social et de l'APE2A. Enjeu de mieux coordonner les actions du gestionnaire et des acteurs du développement social. Les projets sociaux des aires renforcent la prise en compte des besoins des Gdv, leur accès aux droits et facilitent la gestion des équipements tout en renforçant la cohésion sociale

Synthèse des besoins identifiés à inscrire au schéma révisé :
Aire de grand passage/soupape : Enjeu de la conformité de l'aire de grand passage pour éviter les installations sur terrains privés (champs) et/ou publics (stades) Mais enjeu de l'accueil des groupes familiaux (10 à 30 caravanes) sur Fougères agglomération également. Préconisation de maintien à minima de l'aire de GP de 4 ha + création de 2 aires GP de 1ha pour les groupes familiaux de passage été comme hiver, pour remplacer l'aire d'accueil si elle ne devait pas être rouverte.
Besoin de solution d'ancrage : Enjeu de proposer de l'offre légale d'ancrage pour les 24 ménages déjà connus comme ancrés sur l'aire d'accueil : 12 TFL (étude à affiner par les diagnostics sociaux dès que les solutions foncières auront été trouvées)

Vu la transmission du projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des gens du voyage d'Ille-et-Vilaine pour la période 2026-2031 à toutes les communes et l'EPCI,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité des présents (Pour : 11 (dont 2 pouvoirs) ; Contre : Néant ; Abstention : Néant) :

- **ONT PRIS ACTE** du projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2026-2031.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint ayant la délégation à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 035-213503246-20260217-18_2026-DE

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Denis CHOPIN